

ne parvenoit pas d'abord à un accommodement amiable , du moins ne feroit-il pas impossible de convenir sur la restitution préliminaire de ses Etats patrimoniaux , injustement envahis , & de mettre par-là des bornes aux procédés violens , qui durent depuis si long-tems , & qu'elle supporte avec tant de magnanimité.

Après quoi , l'on se plaint de l'imputation comme si la Cour de France étoit entrée dans des vûes qui tendissent à affoiblir les Puissances du Nord , & à fondre avec des forces réunies , sur les Etats de l'Electeur de *Brunswick*. On passe ensuite à la prétention comme si la même Cour en se conformant à l'esprit de la Convention de *Nieder-Schönfeld* , avoit dû se détacher de la Couronne de France , & séparer ses troupes d'avec les siennes. On y fait cette remarque.

Il s'ensuivoit , comme de soi-même , que les troupes auxiliaires seroient devenues inutiles , & que leur assistance auroit cessé d'être nécessaire , si l'on eût pu dans ce tems-là ménager entre les deux Sérénissimes Maisons , une paix à laquelle S. M. Imp. par son grand amour pour la tranquillité & la prospérité de la chere Patrie Allemande , apportoit de son côté toutes les facilités possibles , & prêtoit les mains de la meilleure foi du monde. On en donna alors des espérances certaines à S. M. Imp. Ce fut même le motif de son retour d'*Augsbourg* à *Francfort*. La Cour Britannique , à laquelle celle de Vienne avoit envoyé les négociations de paix , confirma ces espérances. Tout le monde fait qu'il y eut des entretiens à cette occasion , entre le Lord Carteret & le Prince Guillaume de Hesse-Cassel.